



## Démission et clause de Non Concurrence

Par **carogue**, le **07/03/2009** à **23:24**

Bonjour,

Je suis sur le point de démissionner pour aller travailler chez une Marque.  
Mon employeur commercialise une partie de la gamme de celle ci et d'autre produit à valeur ajoutée non concurrents.

Les clients peuvent être les mêmes, sachant que le secteur est le même, mais je vais m'adresser à une clientèle de plus grosses sociétés.

J'ai cette clause de non concurrence : <http://87.106.108.149/clause/clause.htm>  
Ma clause est elle valable ? si mon fixe est de 1000 € par mois, combien je vais devoir lui verser si je ne respecte pas la clause ?

De plus sur mon contrat de travail, il est stipulé pour mon préavis : "se devra respecter le préavis prévu par les dispositions légales" >Lorsque je l'ai signé, j'étais employé, je suis devenu cadre le préavis est bien de 3 mois?

Par avance merci de vos réponses